

Le gouvernement confirme la suppression des chèques-vacances pour les retraités de l'État

Bastien Scordia

Fin de non-recevoir. L'administration ne compte pas revenir sur la suppression des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique d'Etat. Par un courrier daté du 11 octobre, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques vient en effet de rejeter la demande syndicale de suspension de la circulaire du 2 août dernier qui est venue recentrer le bénéfice de cette prestation chèque-vacances sur les seuls agents de l'Etat en activité. Depuis le 1er octobre, ainsi, les agents retraités de l'Etat ne peuvent donc plus bénéficier de l'aide de l'Etat pour acquérir de tels chèques.

Cette suppression est liée à des considérations budgétaires, explique la directrice Nathalie Colin dans cette lettre adressée aux syndicats qui fait suite à un courrier intersyndical où les représentants du personnel critiquaient vivement ladite mesure. Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2024, rappelle la directrice, la Première ministre Elisabeth Borne a demandé à l'ensemble des ministères de faire des propositions d'économies à hauteur de 5% de leurs budgets respectifs.

"Nous avons recherché la manière de traduire cette mesure dans le (budget de la fonction publique) sans affecter les prestations d'action sociale interministérielle versées aux agents publics", affirme Nathalie Colin. Et de confirmer : *"c'est dans cet esprit que la décision a été prise de recentrer le bénéfice des chèques-vacances sur les actifs"* et, donc, de les supprimer pour les retraités de la fonction publique d'Etat.

"Engagement de l'Etat" pour les autres prestations

Pour tenter de "faire passer la pilule" aux syndicats, la DGAFP souligne que cette suppression *"résulte également de la volonté de préserver"* d'autres prestations comme l'aide au maintien à domicile (AMD), *"dont l'importance est centrale pour l'accompagnement des personnels les plus âgés"*.

Avec cette AMD (distincte de l'aide à l'autonomie), l'Etat participe aux frais engagés par ses retraités pour leur maintien à domicile, précise la direction en mettant en avant une augmentation de 44% en 2024 du montant prévisionnel consacré à cette prestation. Une augmentation des crédits décidée notamment pour suivre l'évolution démographique du pays et donc son vieillissement. *"Plus largement",* le budget consacré en 2024 pour l'action sociale interministérielle (ASI) est *"en augmentation"*, de l'ordre de 14 millions d'euros, abonde Nathalie Colin, en mettant en avant un *"engagement de l'Etat"* pour cette action sociale *"dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles et de participer à la cohésion et à l'attractivité de la fonction publique"*.

"De plus, les retraités continuent de bénéficier des actions organisées localement par les SRIAS (sections régionales interministérielles d'action sociale) et de l'accès aux restaurants administratifs", développe la DGAFP. Autant d'arguments sans aucun doute insuffisants pour calmer la colère des syndicats qui voient un *"recul social pour une population fragile"* dans cette suppression des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique d'Etat. *"Nous sommes bien loin de la solidarité intergénérationnelle et des discours généreux et bienveillants qui, eux, ne coûtent rien, mais qui restent lettre morte"*, soulignaient dans leur courrier à la DGAFP les 7 syndicats de l'Etat (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, CFE-CGC et Solidaires).